

**Vice-Présidence du Conseil.
Ministère De La Défense Nationale.**

Arrêté du 3 août 1964 portant désignation de juges assesseurs à la Cour martiale.

Le vice président du Conseil, ministre de la défense nationale,
Vu l'ordonnance n° 64 -211 du 28 juillet 1964 portant création d'une Cour martiale et notamment son article 2,

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualités de juges assesseurs de la Cour martiale, les officiers de l'armée nationale populaire dont les noms suivent :

- Colonel Ahmed Ben Cherif
- Commandant Abderrahmane Ben Salem
- Commandant Bendjedid Chadli
- Commandant Said Abid

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *journal officiel* de la république algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 août 1964

Houari Boumediene

